

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Airan, de la commune de Valambray sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation

20.02.2025

Date d'affichage

20.02.2025

Nombre de conseillers :

En exercice 44

Présents 33

Titulaires 32

Suppléants 1

Pouvoirs 6

Votants 39

19h11 Arrivée titulaire +1

Pouvoirs -1

Votants 39

20h36 Départ titulaire -1

Quorum 23

Délibérations visées et

publiées le 05.03.2025

Procès-verbal publié le

18.03.2025

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS (départ à 20h36), Nathalie MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Philippe PIARD, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL jusqu'à son arrivée à 19h11), Mme Christel POIROT, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Alain BOHEME, Mme Laurence MORIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Stéphane AMILCAR, Mme Régine ENEE (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Olivier GUILLEMETTE (pouvoir à Jean-Marc FURON), Mme Céline LEGRIGEOIS (pouvoir à Eric MARGERIE), Jean-Pierre FORGEAS (pouvoir à Philippe PESQUEREL).

Absents : Mme Florence GUERIN, MM. Eric DUVAL, William HERFORT, Henri LEHUGEUR et Patrice MARTIN

Secrétaire de séance : M. Joël DUGUEY

Après l'appel des présents, M. le Président remercie Monsieur le Maire et le conseil municipal de la commune de Valambray pour leur accueil.

M. Joël DUGUEY est désigné secrétaire de séance.

Les prochains Conseils communautaires auront lieu le jeudi 13 mars 2025 à Emiéville (ROB) et le jeudi 3 avril à Argences (budget).

Il convient de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

🔗 APPROBATION DU PROCES VERBAL

N°2025/19 - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 23 janvier 2025

Il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil communautaire de Valès dunes du 23 janvier 2025.

Les remarques sont annexées au PV du Conseil du 23 janvier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 6 abstentions :

👉 Approuve le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025.

19h11 : Arrivée de M. Alexandre PIGEONNIER

📌 **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS** **Au Président**

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations :

Objet	Date de signature	Coût € HT	Coût € TTC	Tiers
Assainissement - Moulst-Chicheboville - Chemin des écuries - Contrôles de réception	10/01/2025	3 440,00	4 128,00	ASUR
Assainissement - Bellengreville - rue du stade - complément relevé topographique	10/01/2025	850,00	1 020,00	Mosaïc
Cession de "Rouge Sauvage" Médiévale	13/01/2025	7 974,40	7 974,40	Compagnie Bric à Brac
Danse Irlandaise le 14 mars 2025	13/01/2025	1 315,00	1 315,00	Association Eire n'caux
Adobe - Licence creative cloud	15/01/2025	929,88	1 115,86	ADOBE
Mission d'assistance aux transferts de charges liés à l'intégration de Saint-Sylvain	15/01/2025	9 000,00	10 800,00	Calia Conseil
Bellengreville - rue Victor Chautard - Maîtrise d'œuvre voirie	15/01/2025	12 915,24	15 498,29	Mosaïc
3 Musiciens animations vœux	16/01/2025	1 000,00	1 000,00	El Vihuela DESHOGUES
Création affiche illustrée Escapades numériques en Val ès dunes	16/01/2025	2 600,00	3 120,00	Camille JOURDAIN
Enrobé à froid	21/01/20205	1 541,72	1 850,06	Toffolutti
Piste cyclable Cagny-Frénoville et voie verte - Entretien	23/01/2025	12 540,00	12 540,00	Plaine emploi
Assainissement - Programme 2024 - Recherche amiante & HAP	23/01/2025	4 310,00	5 172,00	Chevalier Diag
Maison de services - Entretien espace vert	24/01/2025	1 343,00	1 343,00	Plaine emploi
Animation vélo days le 23 mai	24/01/2025	9 950,00	11 940,00	Ludikenergie
Création affiche Véلودays	27/01/2025	1 020,00	1 224,00	Marjorie Ponsard
Travaux en urgence - inondations pré de la motte - Argences	28/01/2025	2 467,92	2 961,50	Toffolutti
Installation d'un portillon accès PMR au bassin nordique	28/01/2025	5 880,00	7 056,00	La Maison de la Piscine
Médiévale - Conception graphique	04/02/2025	2 025,00	2 430,00	Klub

dunéo - Installation main courante sortie du pentagliss et toboggan	05/02/2025	6 200,00	7 440,00	La Maison de la Piscine
Voirie - Programme 2024 - Recherche amiante HAP	05/02/2025	6 750,00	8 100,00	Toffolutti
Travaux de serrurerie sur bassin extérieur	06/02/2025	6 809,03	8 170,84	JM Bon

Au Bureau

- Résiliation du marché d'assistance au représentant du pouvoir adjudicateur pour le concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction du nouveau siège de la Communauté de communes

Il a été décidé de résilier, pour motif d'intérêt général, le marché d'assistance au représentant du pouvoir adjudicateur pour le concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction du nouveau siège de la Communauté de communes auprès du cabinet Clément.

- Résiliation du marché d'assistance au représentant du pouvoir adjudicateur pour la mise en place des marchés de conduite d'opération, de contrôle technique et coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de la construction du nouveau siège de la Communauté de communes

Il a été décidé de résilier, pour motif d'intérêt général, le marché d'assistance au représentant du pouvoir adjudicateur pour la mise en place des marchés de conduite d'opération, de contrôle technique et coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de la construction du nouveau siège de la Communauté de communes auprès du cabinet Clément.

- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'office de tourisme communautaire

Il a été décidé de retenir l'offre de Didier Belzeaux architecte, en groupement avec la SARL ITE, pour un montant de 33 439,90 € HT, pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'office de tourisme dans ses nouveaux locaux au 3 route de Troarn à Argences.

- Réalisation d'un schéma directeur du réseau de chaleur à Argences

Il a été décidé de retenir l'offre de Biomasse Normandie pour un montant de 19 500 € HT pour la réalisation d'un schéma directeur du réseau de chaleur de la chaufferie bois à Argences. La réalisation de ce schéma est une obligation réglementaire.

- Modification des tarifs de la régie de l'office de tourisme

Afin de pouvoir vendre des boissons durant des événements organisés par l'office de tourisme, de nouveaux tarifs pour la régie de l'office de tourisme ont été créés :

Produit	Prix
Consigne gobelet réutilisable	1 €
Bouteille d'eau 50 cl	1 €
Bouteille d'eau 1L	2 €
Soda 33 cl	1,50 €
Bière 25 cl	3 €
Bière 50 cl	6 €

➤ Etudes complémentaires pour l'intégration de Saint-Sylvain dans le PLUi

Afin que la commune de Saint-Sylvain puisse être rattachée au PLUi de Valès dunes en cours d'élaboration, un devis avec l'agence Schneider a été établi pour un montant de 18 214 € HT.

✎ **ADMINISTRATION GENERALE**

N°2025/20 – Avenant n°2 au contrat de concession de production et distribution d'énergie calorifique

La société Viria, concessionnaire de la Délégation de Service Public de la chaufferie bois, a sollicité la Communauté de communes pour l'établissement d'un avenant afin d'augmenter la redevance R24, en contrepartie de la réalisation de travaux pour la mise en place d'une clôture autour du périmètre d'exploitation de la chaufferie.

M. CASTEL indique que la création d'une aire d'accueil des gens du voyage devrait être envisagée.

M. le Président précise qu'une commune devra se porter volontaire.

Après avis favorable de la Commission de Délégation du service public, réunie le 4 février 2025, il convient d'approuver la passation d'un avenant n°2 au contrat de concession de production et distribution d'énergie calorifique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions :

↳ Décide la passation d'un avenant n°2 au contrat de concession de production et distribution d'énergie calorifique avec Viria ;

↳ Autorise M. le Président à signer le document correspondant.

✎ **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

N°2025/21 – Débat sur le second Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en élaboration, suite à l'intégration de la commune de Saint-Sylvain

Mme SIBAUD, agence Schneider, expose les ajustements intervenus sur les 4 axes dans le second PADD depuis juin 2024, intégrant les nouvelles orientations

stratégiques pour le territoire élargi, en tenant compte de l'intégration de la nouvelle commune de Saint-Sylvain.

Il est précisé que le PLUi sera compatible avec les données du SCoT de Caen Normandie Métropole.

Il est souligné qu'un point est resté en suspens concernant l'emplacement de la stèle de Valès dunes sur la route départementale 41 à Bellengreville.

M. PIARD indique qu'il souhaite mettre en place une charte qui donnerait les grands principes à accepter concernant les demandes d'implantation des éoliennes. Une intention sera déposée en Préfecture et une conférence des maires pourra être organisée sur le sujet. Le portage serait politique à défaut de portée juridique.

M. BOHEME précise que l'écologie ne doit pas être punitive et se demande où est la rentabilité pour la collectivité sachant que le démantèlement d'éolienne est loin d'être écologique.

Mme de GIBON demande si le photovoltaïque pourrait faire partie de la charte.

M. PIARD indique que la concertation a commencé et précise que les réunions publiques PLUi débuteront demain soir à Saint-Sylvain, puis Argences et Frénouville.

Les semaines communales vont également se poursuivre.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 123-1 et suivants relatifs à la planification urbaine intercommunale et à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) ;

Vu la délibération 2021-22 du Conseil communautaire en date du 18 février 2021 relative à l'élaboration du PLUi, dans laquelle les principes directeurs du projet ont été arrêtés ;

Vu la délibération 2024-94 du Conseil communautaire du 27 juin 2024 portant sur le débat du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi de la Communauté de communes Valès dunes, et dans lequel la commune de Saint-Sylvain était déjà étudiée suite à son intégration fortement probable en cours d'élaboration ;

Vu la délibération 2024-98 du Conseil communautaire du 27 juin 2024 validant l'intégration de la commune de Saint-Sylvain dans le périmètre de la Communauté de communes Valès dunes ;

Vu l'arrêté Préfectoral DCL-BCLI-24-021 du 11 novembre 2024 portant intégration de la commune de Saint-Sylvain au sein de la Communauté de communes Valès dunes à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'évolution des besoins de l'ensemble du territoire intercommunal, prenant en compte l'arrivée de la nouvelle commune dans le périmètre, et les ajustements nécessaires du PADD afin d'intégrer ses spécificités et ses enjeux locaux ;

Considérant que la révision du PADD doit permettre d'adapter les orientations de développement du territoire intercommunal aux enjeux socio-économiques, environnementaux et d'urbanisme de la nouvelle commune intégrée ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Prend acte du débat du second projet de PADD du PLUi ci-annexé, tenant compte de l'intégration de la commune Saint-Sylvain ;

Il est demandé aux communes de délibérer pour prendre acte du second PADD avant le 15 mars 2025.

N°2025/22 - Avenant n°1 au marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire de Valès dunes

Suite à l'entrée en application de la loi Climat et Résilience et de la modification du SRADDET, suite au changement des interlocuteurs du bureau d'études et au choix fait d'approfondir la démarche de co-construction avec les communes, il est nécessaire d'augmenter le prix initial du marché conclu avec le groupement conjoint dont l'agence Schneider architectes urbanistes associés, est mandataire, par un avenant en plus-value de 14 000 € HT et de prolonger sa durée jusqu'au 31 mars 2026.

Mme de GIBON demande que le coût global définitif soit transmis au conseil communautaire à la fin de la procédure.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Accepte l'avenant n°1 en plus-value pour un montant de 14 000 € HT ;
- ↳ Prolonge la durée initiale du marché jusqu'au 31 mars 2026 ;
- ↳ Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025 ;
- ↳ Autorise le Président à signer l'avenant n° 1 au marché d'élaboration du PLUi du territoire de Valès dunes.

ASSAINISSEMENT

N°2025/23 - Programme de travaux de réhabilitation 2023 : avenant n°2

Dans le cadre des travaux de réhabilitation 2023 du réseau d'assainissement collectif sur les communes de Moulton et Bellengreville, il convient de passer un avenant n°2 au marché de travaux conclu avec l'entreprise Floro TP, afin de prendre en compte des prestations supplémentaires en voirie pour la Sente à l'Abbé de Bellengreville, pour un montant en plus-value de 5 985€ HT.

Un délai supplémentaire d'une semaine est prévu pour réaliser ces prestations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décide la passation d'un avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation 2023 du réseau d'assainissement collectif sur les communes de Moulton

et Bellengreville, conclu avec l'entreprise Floro TP, pour un montant en plus-value de 5 985 € HT, portant le montant du marché à 242 706.27 € HT ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

N°2025/24 - Lancement de la consultation pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales rue Victor Chautard sur la commune de Bellengreville

Dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales rue Victor Chautard sur la commune de Bellengreville, après signature du groupement de commande, il convient de lancer la consultation d'entreprises. La consultation sera organisée sous forme de procédure adaptée avec comme critères d'attribution : prix 60 %, valeur technique 40 % et possibilité de négociation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales rue Victor Chautard sur la commune de Bellengreville, avec comme critères 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique et possibilité de négociation ;

↳ Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires.

COMPLEXE AQUATIQUE

N°2025/25 - Conventionnement avec le Département du Calvados pour la prise en charge financière des classes de 6ème fréquentant dunëo

Dans le cadre de l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6^{ème}, la Communauté de communes met à disposition gratuitement le complexe dunëo aux classes des collèges Jean Castel à Argences, Boris Vian à Mézidon Vallée d'Auge et Montgomeri à Troarn. En contrepartie, elle est indemnisée par le Conseil départemental du Calvados à hauteur de 900 € par classe. Cela représente la somme de 14 400 € pour l'année scolaire 2024-2025. Il convient d'établir une convention d'indemnisation avec le Département afin d'acter cette prise en charge pour une durée de 4 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'établir une convention d'indemnisation avec le Conseil départemental du Calvados afin d'acter la prise en charge financière par le Département de l'utilisation du complexe aquatique dunëo par les classes de 6^{ème} des collèges Jean Castel à Argences, Boris Vian à Mézidon Vallée d'Auge et Montgomeri à Troarn, pour une durée de 4 ans ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

PERSONNEL

N°2025/26 – Création de postes

Afin de répondre aux nécessités de services, il convient de :

- Créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents ;
- Créer un poste d'Adjoint administratif (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois non-permanents ;
- Supprimer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents.

Les tableaux des effectifs seront modifiés en conséquence (tableaux ci-annexés).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décide de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents ;
- ↳ Décide de créer un poste d'Adjoint administratif (catégorie C) à temps complet au tableau des effectifs des emplois non-permanents ;
- ↳ Supprime un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe (catégorie B) à temps complet au tableau des effectifs des emplois permanents ;
- ↳ Modifie les tableaux des effectifs en conséquence ;
- ↳ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- M. le Président indique que les services de l'Etat ont transmis leur accord pour inverser les rythmes de collecte au 30 juin.
- M. le Président informe qu'une conférence des maires aura lieu le jeudi 20 mars à OTRI à 18h, en présence des membres de la commission OTRI, concernant la taxe incitative, et une deuxième conférence est prévue le jeudi 10 avril à OTRI à 17h, concernant le programme LEADER et le Plan d'alimentation territorial.

20h36 : départ de Mme Ann BAUGAS

- M. le Président indique que suite à une opportunité d'achat d'un bien immobilier auprès de Partelios, une réflexion est engagée pour la création d'un Relais Petite Enfance à Cagny.
- Mme de GIBON demande que la rétrocession de la réserve incendie à la commune de Canteloup soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire.
- A la demande de M. DUGUEY, M. le Président précise que des études sont en cours concernant la « friche » située sur la commune de Ouezy.

La séance est levée à 20h44.

Le secrétaire de séance,
Joël DUGUEY



Le Président,
Philippe PESQUEREL

ANNEXE n°1

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 27 février 2025

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,
Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 13 mars 2025 lors de l'approbation du
PV sont répertoriées ci-après :

Néant

